

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 9 AVRIL 2024

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**3 AVRIL 2024**

**Présents :** Véronique BARRAQUÉ ONNO (mairie), Romuald FAVREAU, Ketty ARICIQUE-DULAC, Carole RAKOTOARISOA, Marc BEUGNIES, Jérôme FOUILLOY, Olivier PHILIPPON, Laurent MALARD, Martine DESPAX, Cédric LE NEVANEN, Laurent PLANAGUMA, Yves DULAC, Sandy FARDEL, Alain LAFOURCADE, Christelle ANTOLINOS, Hubert CORBEL, Gilles LAGARDERE, Nadine HURY, Béatrice ESCLARMONDE, Hélène MAROUBY.

**Absents :** Yacine AINAOUI, Robert GRUMDEY, Gérard CAMPISTRON, Emmanuelle DELMAS.

**Excusés :** Madame BONHOMME / Madame PEYRE / Madame POUZERGUES.

### **Procurations :**

Martine BONHOMME donne procuration à Marc BEUGNIES.

Claudine PEYRE donne procuration à Cédric LE NEVANEN.

Alexia POUZERGUES donne procuration à Laurent MALARD.

**Secrétaire de Séance :** Madame Ketty ARICIQUE-DULAC

**Quorum :** 22

### **Ordre du jour :**

- 01-03-2024 – Affaires générales : Tirage au sort des jurés d'assises 2025 ;
- 02-03-2024 – Budget : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- 03-03-2024 – Budget : Approbation du Budget primitif 2024 ;
- 04-03-2024 – Budget : Vote des autorisations de programme et crédits de paiement 2024 ;
- 05-03-2024 – Budget : Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- 06-03-2024 – Budget : Créations, suppressions d'emplois et actualisation du tableau des effectifs ;
- 07-03-2024 – Budget : Avis de la commune portant délimitation du domaine public routier de l'État ;
- 08-03-2024 – SDEHG : Rénovation de l'éclairage des terrains de football ;
- 09-03-2024 – Finances : Abrogation de la délibération n°03-03-2024 du 15 février 2024 ;

- 10-03-2024 – Biodiversité : Adhésion à la charte régionale Engagé pour le végétal.

**LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 31**

Madame la Maire ouvre la séance.

*Madame Ketty ARICIQUE DULAC procède à l'appel.*

## **APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024**

Madame la Maire annonce le point concernant l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2024.

En l'absence de remarques, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2025**

### **Délibération n° 01-03-2024**

Madame la Maire annonce qu'ils vont procéder au tirage au sort. 12 personnes sont à tirer au sort l'une après l'autre :

- La première personne tirée au sort est Madame MOLINARI Ophélie, née le 24 juillet 1994.
- La deuxième personne tirée au sort est Madame Felipe LOPEZ, née BIHAN CAROLANN, née le 23 décembre 1987.
- La troisième personne tirée au sort est Madame Stéphanie CRÉMOUX, née le 22 juin 1976.
- La quatrième personne est Madame DILAY Amélie, née le 5 janvier 1984.
- La cinquième personne tirée au sort est Madame TOULOUSE Manon, née le 18 janvier 1999.
- La sixième personne est Madame BOREILLO Mélanie, née le 16 avril 1994.
- La septième personne tirée au sort est Madame ARGENCE Aurélie, née le 12 mai 1991.
- La huitième personne tirée au sort est Madame YAMAN Stéphanie, née le 24 novembre 1994.
- La neuvième personne tirée au sort est Madame Anne-Marie SCOTTON, née le 1<sup>er</sup> juin 1956.
- La dixième personne tirée au sort est Monsieur SABOUN Lahcen, né le 15 mars 1976.
- La onzième personne tirée au sort est Madame Nadine PINSON, née le 3 mars 1951.

- La douzième personne tirée au sort est Monsieur Stéphane LEBON, né le 29 décembre 1967.

Tous les tirages sont approuvés à l'unanimité.

Madame le Maire annonce qu'ils ont donc les 12 noms. Les personnes tirées au sort seront prévenues qu'elles font partie de la liste.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **BUDGET : DÉLIBÉRATION PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023**

### **Délibération n° 02-03-2024**

Monsieur Romuald FAVREAU propose de patienter quelques instants pour l'arrivée de Christelle ANTOLINOS et Laurent PLANAGUMA, puis présente l'affectation du résultat de l'exercice passé 2023. Ces points ont été évoqués en commission des Finances. L'exercice 2023 fait ressortir un solde de 1,9 million d'euros, qu'il est proposé de répartir comme suit : une affectation en réserve en investissement pour 1 million et un report en fonctionnement pour 910 846,98 €. Il s'enquiert d'éventuelles questions ou commentaires.

Monsieur Hubert CORBEL aimerait savoir, pour sa culture personnelle, à quoi correspond le report au fonctionnement. Il se demande si cela veut dire qu'il est reporté d'une année sur l'autre.

Monsieur Romuald FAVREAU confirme. Le résultat, qu'il soit positif ou négatif, de l'année N-1 vient atterrir dans le budget de l'année suivante. Ils le verront après, dans la délibération suivante, dans le budget 2024.

Monsieur Gilles LAGARDERE s'enquiert du montant réel de l'investissement en 2023 – il ne s'en rappelle plus, ou alors il était peut-être absent. Il aurait aimé savoir exactement le montant. Ils devraient pouvoir le retrouver.

Monsieur Romuald FAVREAU répond qu'il pourrait le rechercher, mais qu'il ne l'a pas sous les yeux. Là, il est question uniquement du résultat reporté.

Madame le Maire fait remarquer que cela doit être marqué dans le compte rendu du dernier Conseil, puisque c'était à l'ordre du jour du dernier Conseil. Elle ne voudrait pas dire de bêtises.

En l'absence d'autres questions, Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Ouï l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

**Approuvé à la majorité**

(Abstentions : Gilles LAGARDERE, Hélène MAROUBY, Hubert CORBEL, Nadine HURY).

## **BUDGET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

### **Délibération n° 03-03-2024**

Monsieur Romuald FAVREAU annonce qu'ils vont examiner plusieurs planches. Il demande aux élus d'aller d'abord à la page 4. Il commence par présenter quelques indicateurs sur la commune. Certains indicateurs sont à zéro parce qu'il y a des différentiels entre la population réelle et la population utilisée par le logiciel de calcul de budget. Il y a des indicateurs qui n'auraient pas été parlants puisqu'ils ont une population factuellement plus élevée que ce que le logiciel comprend. En ligne 6, Monsieur FAVREAU attire l'attention sur des dépenses de personnel complètement maintenues et saines, avec un rapport dépenses de personnel et dépenses réelles de fonctionnement qui est à 45,86 %, là où la strate se rapproche quasiment des 60 % (57,59 %). La masse salariale est donc complètement maîtrisée. 2023 a été une année charnière. Il attire l'attention sur la petite épaisseur du trait à la ligne 10 : l'épargne brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Cette épargne brute est plus saine si elle est positive, là, elle est légèrement négative (-0,62 %), mais elle se retrouvera positive en 2024. Pour rappel 2023 était l'année charnière. Ils y reviendront. Il finit de présenter les chiffres, mais Madame le Maire reviendra sur les grands projets d'investissements qui sont inscrits dans ce budget 2024. Le budget de fonctionnement – ils vont y revenir sur quelques lignes après – est lui aussi tout à fait maîtrisé, les services ayant réalisé un travail de qualité pour avoir des charges réelles pleinement maîtrisées et une masse salariale toujours en pleine maîtrise.

Monsieur FAVREAU passe ensuite à la page 13. Afin de maintenir un programme d'investissement ambitieux, dont la commune a besoin, il y a déjà un report de 1 million d'euros de 2023 sur 2024. Ce report apparaît en milieu de tableau, sur le chapitre 10-68. Il y a également, dans le petit tableau en bas, deux sommes, 670 000 € et 203 000 € (donc quasiment 900 000 €) : ce sont également des transferts de la section fonctionnement à la section investissement. Aujourd'hui, le budget leur permet d'aller verser 1,9 million à la section investissement, ce qui va leur permettre de développer de beaux projets pour les Mondonvillois.

Il évoque ensuite la page 15, les dépenses de fonctionnement, et présente quelques chiffres. Au chapitre 11, l'ensemble des charges à caractère général, le budget proposé au vote s'élève à 2 093 000 €. Il est intéressant de constater que le budget 2023 sur cette même ligne était à 2 166 000 € et que celui-ci a été réalisé en deçà des prévisions. Cela montre un gros travail des services pour maintenir les dépenses courantes. Pour mémoire, Monsieur FAVREAU rappelle qu'ils ont changé de modèle de comptabilité entre

2023 et 2024. Ils sont passés au modèle de la M57. Ce modèle a plusieurs particularités, notamment la disparation du compte s'intitulant « Dépenses imprévues », espèce de poire pour la soif. En conséquence, ils se retrouvent à avoir un peu surdimensionné le chapitre 12, les charges de personnel. Cette ligne a fait un gap de 250 000 €, c'est un gap budgétaire, mais l'atterrissage sera bien en deçà.

Sur les dépenses d'investissement, page 12, ils constatent un programme d'investissement riche, comme cela leur sera expliqué – là, il n'y a pas le détail des projets, donc ce n'est pas forcément très lisible. Le chapitre 21 est à un peu plus de 2 millions d'euros. Cela va leur permettre de financer les grands projets de cette année. Monsieur FAVREAU s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur Hubert CORBEL s'interroge sur l'augmentation de 10 % d'une année sur l'autre des charges de personnel. Il se demande comment c'est justifié.

Monsieur Romuald FAVREAU n'est pas sûr que l'estimation de Monsieur CORBEL soit la bonne, il lui semble que c'est un petit cran en dessous. L'augmentation de cette année, et ils l'ont également vu en 2023, est due à l'augmentation du point d'indice. Ils sont dans un contexte de forte inflation et tous les fonctionnaires – il lui semble que tout le monde était à la même enseigne – ont vu leurs indemnités et leur rémunération augmenter mécaniquement. Ils se voient donc imposer des augmentations de point d'indice, qui expliquent cette augmentation naturelle – qui n'est pas de l'ordre de 10 %, mais de quelques pourcentages. Comme il l'a expliqué, il n'y aura clairement pas 10 % : le budget proposé est à 2 746 000 € avec ce 10 %, mais ces 2 746 000 € ne seront pas consommés à la fin du budget 2024. Il le répète : ils ont perdu le compte « Dépenses imprévues », qui était une poire pour la soif et qui permettait de répondre à des imprévus. Il a donc été décidé de répartir quelques réserves, dont une petite partie ici. La vraie augmentation de budget entre 2023 et 2024 est de l'ordre de 5,5 %, principalement consommée par le point d'indice, les augmentations de grade, etc. Monsieur FAVREAU précise qu'il n'y a pas une vague de recrutement à venir, si c'était la question sous-jacente.

Monsieur Hubert CORBEL remarque que les « Autres charges de gestion » connaissent elles aussi une spectaculaire augmentation. Il se demande si c'est dû à la même raison.

Monsieur Romuald FAVREAU répond que c'est en partie le cas. Dans le compte 65, ils retrouvent notamment la subvention au CCAS et là, il y a une explication : le CCAS avait touché une subvention amoindrie en 2023 pour des raisons comptables, qui appartenaient à l'exercice 2023, notamment des réserves que le CCAS avait. Le CCAS ayant utilisé ses réserves, la ville est revenue en 2024 à une subvention pour le CCAS de 700 000 €, alors qu'elle était d'un peu plus de 500 000 € en 2023. Ces 700 000 € correspondent au réel fonctionnement du CCAS et de toutes ses activités. 200 000 € s'expliquent donc déjà de cette manière. Ensuite, dans ce chapitre 65, il y a des comptes de réserve. C'est un budget là aussi pleinement maîtrisé et dont l'atterrissage sera plutôt à 900 000 € et quelques : la subvention CCAS sera pleinement consommée, mais les lignes financières, elles, en théorie, ne seront pas consommées.

Monsieur Gilles LAGARDERE voudrait parler en pourcentage. Monsieur FAVREAU a évoqué une section d'investissement ambitieuse, qui représente 32 % du budget prévisionnel, alors que la section fonctionnement représentera 68 %. Cela lui paraît vraiment disproportionné. Il ajoute que ce sont uniquement des pourcentages.

Monsieur Romuald FAVREAU revient sur la page 9. Ils affichent un budget de 10 millions, mais c'est une lecture un peu tronquée : c'est une lecture comptable au travers de laquelle plusieurs chiffres sont comptabilisés plusieurs fois l'an. Ce point a été fait en commission des Finances. Ils ont fait ressortir que le vrai budget était finalement plutôt de l'ordre de 7,5 millions. Ils peuvent additionner aisément le total de la section fonctionnement, pour à peu près 6,8 millions. Ensuite, il faudrait additionner à cela les recettes d'investissement sans compter ce qui transite du fonctionnement à l'investissement. S'ils font ce calcul-là, ils sont déjà plus à la moitié qu'à deux tiers, un tiers, juste en regardant ce tableau et en comparant fonctionnement et investissement. Ils sont donc plus dans cet esprit-là. Il faut vraiment retenir qu'il y a tout de même 1,9 million d'euros qui va nourrir la section investissement. Cette section investissement va aussi être nourrie en termes de recettes par beaucoup de subventions puisque les services ont fait un gros travail pour ramener des subventions, de l'ordre de 1 250 000 €. Il y a deux lignes : une ligne à 950 000 € et plus bas, en milieu de tableau, une ligne à 300 000 €. Cette année, un gros travail a été réalisé autour des grands projets qui leur seront présentés juste après.

Madame le Maire précise que les dépenses d'investissement 2023 s'élevaient à 1 052 976 € et revient sur la réalisation de ce budget équilibré. Elle explique qu'il n'est jamais facile de faire un budget équilibré – ils voient bien comme l'État a des difficultés à le faire. La ville y est arrivée malgré l'absence maladie de leur Directrice des finances pendant cette période charnière.

Madame le Maire profite de cette occasion pour remercier tous les directeurs de pôle et tout particulièrement le Directeur Général des Services pour leur investissement et leur engagement dans la réalisation de ce budget, car c'est quelque chose de compliqué, pas facile, avec des informations qui arrivent au dernier moment. Elle insiste sur le fait que c'est vraiment un exercice très compliqué.

Pour la réalisation de ce budget, ils ont dû tenir compte de plusieurs facteurs : l'inflation importante qui touche les ménages, mais aussi les collectivités, l'augmentation du prix de l'énergie, le coût des travaux qui y sont imprécis et la non-visibilité sur les subventions. C'est vrai que les services travaillent beaucoup sur les subventions, mais elles ne sont jamais garanties à 100 %. Il y a également les facteurs qui sont propres à leur commune, comme l'ouverture de deux classes cette année encore – il y aura donc eu cinq ouvertures de classes depuis 2021 – avec l'obligation de louer un modulaire pour l'école Jules-Verne, puisqu'ils n'ont plus de place dans les écoles. À cette location de modulaire s'ajoutent tous les frais qui y sont associés, de raccordement, etc., le recrutement d'un agent supplémentaire (un ou une ATSEM). Ces ouvertures entraînent à la fois des coûts de fonctionnement et des coûts d'investissement. Il y a aussi les frais liés à l'augmentation des élèves, par exemple pour l'ouverture du deuxième ALSH pendant les vacances scolaires, qui fait basculer ce budget de 21 500 € à 53 000 €. Leur objectif, et elle pense que c'est l'objectif de chacun, est la réussite de tous les élèves. Il y a donc des coûts, mais c'est surtout un investissement sur l'avenir. L'augmentation du coût de la vie pour les Mondonvillois est compensée par le maintien du prix des services, comme la cantine, malgré le fait que l'an dernier elle a augmenté de 22 % et qu'elle va continuer cette année à augmenter.

Madame le Maire explique que ce budget a été travaillé en étroite collaboration entre élus et directeurs de pôles afin de garder des finances saines et une capacité de financement des projets. Les dépenses du personnel sont maîtrisées, comme l'a expliqué Romuald FAVREAU. Un travail accru est porté sur la recherche des subventions. Il y a une multiplicité de sources de financement à destination des collectivités, mais c'est surtout une complexité. Marie KRAHENBUHL et Armand MBINA IVEGA cherchent activement des subventions, car c'est un point important pour leur budget. Depuis l'année dernière, ils sont en recherche permanente d'économies, grâce à une meilleure gestion des produits d'entretien. Les élus ont vu ce qui avait augmenté, mais ils n'ont peut-être pas fait attention aux budgets qui ont diminué. Par exemple, en produits d'entretien, la dépense a baissé de 25 %, non pas parce qu'ils nettoient moins, mais parce qu'ils nettoient mieux et utilisent moins de produits.

Le plan de sobriété énergétique mis en place a porté ses fruits. Maintenant, ils ont les résultats, donc ils peuvent en parler. Madame le Maire rappelle les mesures : réglage du chauffage à 19 degrés en hiver au lieu de 22 auparavant, la climatisation à 26 degrés, l'adaptation des dates de début et de fin de saison de chauffe en fonction de la météo et pas en fonction d'une date précise, les changements des ampoules par des LED dans les deux écoles, la salle des fêtes, le centre technique municipal, la crèche des Grillons, ce qui devrait permettre également à cette crèche associative de réaliser des économies, et aussi l'isolation des combles des deux écoles. Le tarif moyen en électricité en euros a augmenté de 136 %, mais ils ont pu faire diminuer de façon conséquente la consommation d'électricité tout en assurant un confort aux usagers. Par exemple, la crèche Les Petits Poussins a réduit sa consommation de 22 %, le groupe scolaire Caroline Aigle de 19 %. Le bâtiment mairie, médiathèque, dont le fonctionnement est à 100 % électrique, a diminué de 18 %. Malgré l'évolution du coût du gaz de 66 % entre 2022 et 2023, leurs dépenses ont baissé de 17 % grâce à une baisse de la consommation de 33 %. La diminution en coût n'est pas si évidente que cela, mais elle l'est en consommation. Concernant l'éclairage public, ils ont réalisé une baisse de 42 %, qui a entraîné une baisse des factures de 15 %, grâce à l'extinction nocturne et tous les changements d'ampoules LED. Madame le Maire profite de cette occasion pour remercier le Directeur des services techniques pour son engagement à la mise en place et au suivi de tous ces travaux, ainsi que pour tous ses conseils à la prise de décision. Il est également important de remercier tout le personnel et tous les usagers des bâtiments qui se sont responsabilisés sur ce sujet des économies d'énergie. Tout le monde a joué le jeu et c'est ce qui a permis d'avoir des dépenses diminuées, et cela va continuer sans nul doute.

Pour 2024, la municipalité fait le choix de maintenir une dynamique d'investissement, nécessaire au bon développement de la commune, tout en maîtrisant le fonctionnement et le service aux Mondonvillois. Cette année, les investissements iront aux écoles avec l'ouverture des deux classes, la poursuite des travaux de rafraîchissement dans les deux écoles et le changement de chaudière à Caroline Aigle, pour les plus grosses dépenses. Le projet de la Plaine sportive et de loisirs ainsi que le Tiers-lieu seront les projets phares de cette année. Au niveau de la sécurité, des lignes budgétaires sont ouvertes sur la sécurité des écoles avec le PPMS et divers bâtiments, ainsi qu'une réflexion sur la vidéoprotection de la commune. Le choix a donc été fait de maintenir une dynamique d'investissement, nécessaire pour leur commune.

En l'absence de questions, Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Ouï l'exposé de Monsieur Romuald FAVREAU et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve le budget primitif 2024.

**Adopté à la majorité**

(Contre : Gilles LAGARDERE, Hélène MAROUBY, Nadine HURY).

## **BUDGET : VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2024**

### **Délibération n° 04-03-2024**

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'autorisations de paiements pluriannuels. Ce sont des prévisions pour la Plaine des sports et le Tiers-lieu. Il s'agit, si tout n'est pas réglé, de donner une autorisation de dépenser de façon pluriannuelle sans repasser par une délibération du Conseil Municipal. Elle souligne qu'il y a juste une petite erreur : le montant global de la Plaine sportive est de 260 000 €, avec « l'année N+1 » au lieu de « l'année N » et l'année « N+2 » au lieu de « N+1 ». Ils ont le droit d'engager un tiers du coût total de l'opération - 260 000 €, c'est un tiers de 780 000 €, et 446 666 €, c'est un tiers de 1 340 000 €.

En l'absence de question, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve les autorisations de programme et crédits de paiement 2024.

**Adopté à la majorité**

(Abstentions : Gilles LAGARDERE, Hélène MAROUBY, Hubert CORBEL, Nadine HURY).

## **BUDGET : VOTE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

### **Délibération n° 05-03-2024**

Madame le Maire précise que le rapport d'activité du CCAS se trouve en annexe. Monsieur FAVREAU a déjà dévoilé la subvention : il s'agit de voter une subvention de 700 000 € pour le CCAS.

Madame ARICIQUE DULAC informe que le Conseil d'administration du CCAS se tiendra demain, donc ils auront l'occasion d'aller dans le détail.

En l'absence de question, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**Adopté à l'unanimité**

## **BUDGET : CRÉATIONS, SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Délibération n° 06-03-2024**

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créer un emploi d'adjoint administratif principal de première classe au motif du remplacement d'un agent qui va partir en retraite et de supprimer un emploi d'adjoint technique principal première classe pour un agent qui est déjà parti en retraite depuis le mois dernier.

En l'absence de question, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve les créations, suppressions d'emplois et actualisation du tableau des effectifs

**Adopté à la majorité**

(Abstentions : Gilles LAGARDERE, Hélène MAROUBY, Hubert CORBEL, Nadine HURY).

## **BUDGET : AVIS DE LA COMMUNE PORTANT DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE L'ÉTAT**

**Délibération n° 07-03-2024**

Madame le Maire informe que l'État demande un transfert de charges vers la commune de quelques parcelles qui longent l'IGG. Ces parcelles avaient été acquises lors de la réalisation de l'itinéraire à grand gabarit. Maintenant, l'État souhaite le transférer au domaine public des communes. Il est proposé de donner un avis strictement défavorable puisque ce sont des parcelles qui entraîneraient automatiquement des charges pour la commune et qui n'ont aucune valeur ajoutée, puisque ce sont des parcelles en bordure de route de l'IGG.

Monsieur Hubert CORBEL s'enquiert de l'emplacement de ces parcelles, il aimerait savoir si elles sont sur la partie de la voie dédiée ou tout le long de la 224.

Madame le Maire répond qu'il y a des petits bouts de parcelles à partir de la forêt de Bouconne. Il y a quelques parcelles disséminées de part et d'autre, mais il n'y a aucune continuité. Madame le Maire voit presque où Monsieur CORBEL veut en venir, avec une voie dédiée peut-être pour un bus, mais ce n'est pas possible parce que ce sont des parcelles découpées au milieu de parcelles de propriétaires privés, au milieu des bois, il y a un peu de tout.

En l'absence de question, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'avis de la commune portant délimitation du domaine public routier de l'État.

**Adopté à l'unanimité**

## **SDEHG : RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL**

**Délibération n° 08-03-2024**

Madame le Maire explique que ces éclairages sont très consommateurs. Il s'agit donc de les remplacer par des projecteurs LED pour un total de 140 375 € dont 50 % sont pris en charge par le syndicat, le SDEHG. Il resterait pour la commune des restes à charge de 83 305 €. Il s'agit, comme dans tous les financements du SDEHG, de procéder par un prêt avec un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2,5 %. Au niveau de l'amortissement, c'est assez intéressant, car ils feraient une économie de 36 % en puissance et sur une base identique d'utilisation, ils peuvent compter sur un gain de 20 000 € en moyenne par an. Cela veut dire que la dépense sera amortie en quatre ans. Madame le Maire précise qu'elle ne va pas rentrer dans le technique, cela n'intéresse pas grand monde et surtout, elle serait incapable de leur répondre sur la technique de l'éclairage – elle mentirait si elle disait qu'elle comprenait tout. Ce qu'elle a retenu, en tout cas, et qui lui a paru essentiel, c'est qu'en quatre ans, la dépense sera amortie.

Monsieur Gilles LAGARDERE demande s'il y a un effort de subvention sur ce montant.

Madame le Maire répond qu'ils vont demander une subvention la prochaine fois, la fédération de foot amateur pourrait participer. Cela fera partie d'une délibération du prochain conseil.

En l'absence d'autres questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve la rénovation de l'éclairage des terrains de football.

**Adopté à l'unanimité**

## **FINANCES : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 03-01-2024 DU 15 FÉVRIER 2024**

**Délibération n° 09-03-2024**

Madame le Maire rappelle que le 15 février, le Conseil avait délibéré sur une décision modificative suite à une dépense de 6 000 € alors que les crédits maximums autorisés étaient de 5 137 €. La trésorerie leur avait alors demandé de faire une délibération. Maintenant, la préfecture leur demande d'abroger à partir d'aujourd'hui cette délibération. Maintenant que l'opération est passée, il faut abroger la délibération. Madame le Maire fait remarquer que ce n'est pas simple.

En l'absence de question, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
approuve l'abrogation de la délibération n° 03-01-2024 du 15 février 2024.

**Adopté à l'unanimité**

## **BIODIVERSITÉ : ADHÉSION À LA CHARTE RÉGIONALE ENGAGE POUR LE VÉGÉTAL**

**Délibération n° 10-03-2024**

Monsieur Cédric LE NEVANEN explique que dans le cadre de l'atlas de biodiversité communale, l'ABC, la ville est engagée vis-à-vis de l'OFB à tenter de se labelliser auprès de certains organismes de labellisation, dont un, en l'occurrence, qui propose un label qui s'appelle « Territoire engagé pour le végétal ». L'avantage de postuler à ce label, c'est qu'il y a plusieurs niveaux et qu'ils sont très proches d'atteindre le niveau 1. Postuler à ce label devrait donc être un succès, ils pensent pouvoir avoir ce premier label. Grâce à ce label, l'association Fredon leur offrirait des services d'accompagnement autour de leurs activités liées à l'ABC. C'est une sorte de cercle vertueux, d'autant plus vertueux que sur les critères de ce label, ils sont à plus de 90 %, il y a peu à démontrer pour atteindre les 100 %, en tout cas, c'est ce qu'on a vu avec Monsieur WITTERKOER. Le passage en Conseil Municipal est nécessaire, car un des prérequis de ce label est d'avoir une délibération. Il s'agit donc d'une délibération type. L'objectif est aussi de postuler avant le 10 mai, d'où le passage lors de ce conseil.

Madame le Maire s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

Madame Nadine HURY s'enquiert du coût.

Monsieur Cédric LE NEVANEN répond qu'il n'y en a pas, à part le temps de remplissage de l'ensemble des critères.

En l'absence d'autres questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Où l'exposé de Monsieur Cédric LE NEVANEN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'adhésion à la charte régionale Engagé pour le végétal.

### **Adopté à l'unanimité**

Madame le Maire annonce qu'ils sont arrivés à la fin de ce Conseil. Elle rappelle aux élus qu'ils doivent signer le budget. Le prochain Conseil se tiendra le 6 juin – ils fêteront les 80 ans du Débarquement et le Conseil aura lieu le soir.

Monsieur Hubert CORBEL aurait une question. Il a lu dans la revue communale qu'une cérémonie avait été mise en place pour la remise des cartes électorales. Il trouve cela très bien, par contre, il a été très surpris du peu de personnes qu'il y avait. Il se demande si cela veut dire qu'il n'y a que deux personnes qui seraient sur les listes électorales.

Madame le Maire lui répond qu'aujourd'hui, les jeunes sont inscrits d'office sur les listes électorales. Ils n'ont plus besoin de s'inscrire. Il faut qu'ils fassent la journée ou la demi-journée citoyenne et ils sont inscrits d'office. La mairie a contacté tous les jeunes, mais il y a beaucoup de jeunes à 18 ans qui sont déjà partis faire leurs études ailleurs, donc ils ne sont plus sur Mondonville. Trois jeunes qui ont répondu, puis au dernier moment, un d'entre eux a eu un empêchement, donc en effet, ils n'avaient que deux jeunes. C'est un peu dommage. Peut-être qu'ils s'y sont mal pris dans la communication, ils retenteront l'année prochaine. Ils verront si beaucoup de jeunes viendront voter aux prochaines élections.

**FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 17**

**Présidente de séance**  
**Véronique BARRAQUÉ ONNO**



**Secrétaire de séance**  
**Ketty ARICIQUE DULAC**

